

Les horaires de l'école :

Lundi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Mardi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

L'accueil se fait à 8h20 et 13h20.

Les services périscolaires :

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Un service de cantine et d'animation est proposé par la mairie entre 11h30 et 13h30.

Un service de ramassage scolaire est également mis en place pour les enfants des communes alentours (renseignements à prendre auprès de la mairie).



Ecole Lucie  
Aubrac  
Mervans

L'école est composée de 7 classes et d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion scolaire). Pour l'année scolaire 2021-2022, les effectifs sont répartis de la manière suivante pour un total de 156 élèves en 2021-2022. La répartition des niveaux peut être amenée à changer à chaque rentrée de septembre en fonction des effectifs de l'école.

TPS-PS : Madame Chamois

MS-GS : Madame Duthion

GS-CP : Madame Selin

CP-CE1 : Monsieur Agresti

CE2 : Madame Kuzmin et Madame Fabre

CM1 : Madame Chapoix

CM2 : Monsieur Cuny

ULIS : Madame Ayme

Directrice de l'école : Léa Kuzmin

Les Atsem de l'école : Mesdames Moine, Chanussot, Goux et Lafaure

### Zoom sur l'ULIS :

L'ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueille des enfants en situation de handicap dont les troubles freinent les apprentissages. Ces enfants travaillent au sein du dispositif et vont également travailler « en inclusion » avec leur classe de rattachement.

Le dispositif peut accueillir jusqu'à 12 enfants. L'enseignement en ULIS est le même que dans les autres classes (mêmes disciplines scolaires) mais il est adapté au rythme des enfants.

L'enseignante d'ULIS est accompagnée d'une AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) pour accompagner les enfants au quotidien.

## Pour la rentrée 2022 :

Accueil des enfants nés en 2019 (scolarité obligatoire des enfants dès 3ans).

Accueil des TPS (toute petite section) pour les enfants nés avant le 31/08/2020.

Inscription en mairie (avec justificatif de domicile et livret de famille) et ensuite à l'école (avec carnet de santé) pour visiter l'école.

Une association dynamique : l'APE !  
L'Association de parents d'élèves de Mervans c'est une équipe de parents dévoués et motivés. Ils organisent de nombreuses manifestations. C'est grâce à l'APE que nous pouvons concrétiser de si beaux projets (Chorale, USEP, Classe découverte, journée à la neige, sortie cinéma ...)  
Rejoignez-les !